

RAPPORT DE TRAITEMENT DES DONNÉES PROJET : COLLECTER DES DONNÉES EN RESPECTANT LES NORMES RGPD

<u>Auteur : Sofiane AYOUB</u> <u>Date : 16/11/2023</u>

1/ CONTEXTE DU PROJET

La mission consiste à aider **Dev'immédiat**, une filiale d'un groupe d'assurance, à traiter les dossiers de demande d'assurance automobile reçus et à réaliser la **collecte des données** en respectant le **Règlement Général de Protection des Données**.

Suite à la plainte d'un client, la filiale a été sanctionnée par la CNIL d'une limitation temporaire des traitements. Mon rôle en tant que consultant analyste BI consiste à s'assurer que les règles du RGPD sont parfaitement appliquées et intégrées dans les processus pour demander la levée de la sanction.

Le **plan d'action** mis en place pour mener ce projet est le suivant :

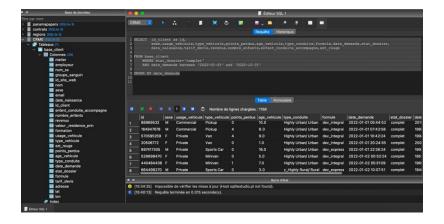
- Première phase, émettre des **recommandations sur les règles de gestion** des données du CRM afin de **respecter** la conformité au **RGPD**.
- Deuxième phase, effectuer une extraction des données du CRM au format CSV en les anonymisant avec l'outil
 Power Query afin d'éviter un contrôle de la CNIL.
- Dernière phase, **rédiger un rapport** présentant les **étapes des opérations** et démontrant le respect des processus qualité dans la **collecte**, la **préparation des données** et les **préconisations**.

2/ PRÉCONISATIONS LIÉES AU RGPD

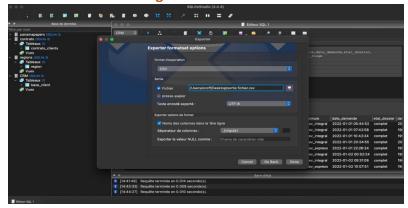
- Sélectionner les champs strictement utiles et nécessaires en les « anonymisant » ;
- Combiner différentes techniques d'anonymisation du jeu de données (par exemple remplacer le champ « id_client » par une table d'index, utiliser des opérateurs booléens OUI/NON ou VRAI/FAUX, randomiser les attributs en les permutant, généraliser le jeu de données en jouant sur les ordres de grandeurs afin d'éviter l'individualisation, par exemple en créant des tranches de revenus [<20k], [20k-40k]);
- Respecter le droit des personnes concernant la maîtrise de leurs données (droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, droit à la limitation du traitement).

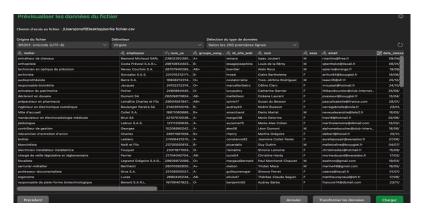
3/ DOCUMENTATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Requête SQL des dossiers complet pour l'année 2022

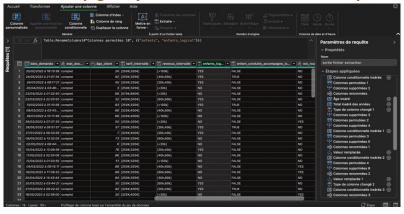


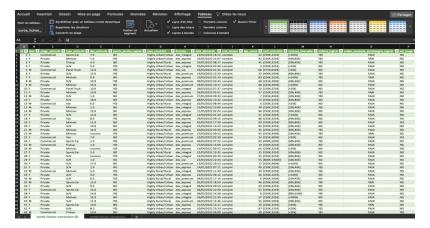
Export au format csv et chargement des données brutes vers Power Query





Nettoyage du jeu de données avec Power Query





3/ CONCLUSION

En résumé le **RGPD**, mis en application depuis le 25 mai 2018, permet de mieux encadrer le traitement des données personnelles dans l'Union européenne, notamment grâce à l'utilisation de **techniques d'anonymisation** des bases de données (généralisation, randomisation). Celles-ci sont plus ou moins fiables selon les **méthodes** mises en œuvre (ajout de bruit, permutation, confidentialité différentielle, k-anonymisation, pseudonymisation etc). C'est la raison pour laquelle il est recommandé de combiner plusieurs d'entre elles lorsque l'on souhaite anonymiser des données personnelles.